

OBJET : Délégation de service public – Gestion du CENTRE CULTUREL
Désignation des membres du Comité de suivi 2023 / 2028 – Modification de l'arrêté n° 92-2025 du 25/06/2025

ARRETE N° 97-2026

Nous, Nicolas BOULAND,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2143-4,
VU la délibération n° 2-VI du 24 août 2023 désignant la société « SAS Centre Culturel Carnoux »
comme délégataire en charge du Centre Culturel,
VU l'article 5.1.5 du contrat de délégation de service public portant modalités de désignation des
membres du comité de suivi,
VU l'arrêté n°92-2025 du 26 juin 2025 désignant les membres représentant du comité de suivi,
CONSIDERANT qu'il convient, à la suite de l'élection des conseillers municipaux en date du
15 mars 2026, de mettre à jour les représentant du comité de suivi,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêté n° n°92-2025 du 26 juin 2025 est modifié comme suit :
Sont nommés membres du comité de pilotage :

EN QUALITE DE REPRESENTANTS DU FERMIER	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DES USAGERS
M. Gérard PRESSOIR M. Eric BERTHET	M. Pierre PARIAUD Mme Martine LAGANA Monsieur Serge LUNARDELLI	Mme Anne PEREZ Mme Michèle SAURY

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 5.1.5 du contrat de délégation de service public, ce comité de suivi se réunit 1 fois par semestre à l'initiative du délégataire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 24 avril 2026.



Le Maire,

Nicolas Bouland
Nicolas BOULAND